

FICHE CONSEIL

MARS 2016

Porteur de projet touristique Côte-d'Or Tourisme



La randonnée pédestre est un loisir de plein air qui consiste à suivre à pied un itinéraire balisé ou non. Une randonnée n'est pas uniquement un moyen de se déplacer, c'est un loisir qui associe sport et découverte.

Derrière le terme général de « randonnée » se cachent trois types de pratiques différentes : la promenade, la moyenne et la grande randonnée.

- La principale différence entre la promenade et la randonnée est la durée de marche : jusqu'à la demi-journée (4 heures), on parle de promenade, au-delà, de randonnée. La promenade est pratiquée autour de la résidence ou du lieu de villégiature.
- La moyenne randonnée mobilise un public entre 4 et 8 heures de marche, et nécessite le plus souvent un service de restauration ou une aire de pique-nique, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la promenade.
- La randonnée itinérante, quant à elle, consiste à marcher durant plusieurs journées consécutives pour un motif de loisirs. Elle est la souche historique des autres formes de marche de loisirs. Il est nécessaire de la distinguer de la moyenne randonnée en raison de la nécessité de couchage. De plus, elle semble la seule forme de marche qui motive à elle seule un séjour touristique.

Voici donc quelques informations sur cette filière pour réussir votre projet.

LA RANDONNÉE PÉDESTRE

SOMMAIRE

- 1) Evolutions récentes et description du marché
 - ♦ Quelques chiffres clés
- 2) Au niveau national
 - ♦ La demande nationale
 - ♦ L'offre nationale
- 3) Au niveau départemental
 - ♦ Les acteurs de la randonnée en Côte d'Or
 - ♦ L'offre départementale

1) Evolutions récentes et description du marché

◆ Quelques chiffres clés

La FFRP, Fédération Française de Randonnée Pédestre a été créée en 1947 et a reçu l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1969 ainsi que celui du Ministère de l'Environnement en 1978. En 2013, la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) comprenait 220 000 adhérents répartis dans 3 400 associations ou clubs locaux.

La marche est la première activité sportive en France en ce qui concerne le nombre de pratiquants déclarés. En 2010, celui-ci s'élève à près de 27,8 millions de personnes pour la marche de loisir et 12,6 millions pour la marche utilitaire. La marche de loisir est une activité pratiquée par 62% des 50 ans et plus, par 58% des femmes et par 47% des hommes. Au total, ce sont 53% des Français qui pratiquent la marche de loisir et 24% la marche utilitaire¹.

4,8 millions de personnes pratiquent la randonnée pédestre à proprement parler, soit 9% des français avec la répartition suivante :

10% des françaises et 9% des français
5% des 15-29 ans et 10% des plus de 50 ans

Si l'on considère les pratiques sportives durant les vacances d'été, parmi les séjours non motivés spécialement par le sport, la randonnée est deuxième, après la natation (54%) puisqu'elle est pratiquée dans 36% des séjours.

Si l'espace et l'environnement géographique des vacances ont indubitablement un impact sur le choix des activités sportives pratiquées en vacances l'été, il n'en reste pas moins que la répartition territoriale des activités sportives pratiquées est loin d'être exclusive. On randonne en montagne mais aussi dans les arrière-pays littoraux et à la campagne, qui devient une destination offrant une grande multiplicité de pratiques sportives douces².

	Mer	Campagne	Montagne
Natation	68%	37%	22%
Randonnée pédestre	27%	43%	49%
Vélo/VTT	20%	29%	11%

Lecture du tableau : la randonnée est pratiquée dans 43% des séjours à la campagne.

2) Au niveau national

◆ La demande nationale

Typologie des clientèles³

La difficulté des enquêtes menées sur la randonnée est que, sous ce terme, chaque individu peut entendre des pratiques différentes : il peut constater une activité régulière, faire état d'une détente choisie, comme la balade ou désigner un engagement physique plus intense comme le trekking.

¹ Source : enquête «Pratique physique et sportive 2010», CNDS/Direction des Sports, INSEP, MEOS

² Source : MJSVA – Stat-Info, juillet 2007, n°07-01

³ AFIT – La pratique de la randonnée pédestre en séjour touristique en France - 2003

Pour la grande majorité des randonneurs (80 à 85%), la randonnée constitue une activité de loisirs qui se traduit par des petites sorties de 2 à 3 heures ou des randonnées en boucle. La randonnée sportive ou itinérante est pratiquée par une minorité de pratiquants.

On distingue :

- les gros randonneurs qui pratiquent au moins deux fois par mois et représentent environ un quart des randonneurs (25,7%),
- les randonneurs moyens qui pratiquent entre 5 et 12 fois par an, soit entre une fois et deux fois par mois (38,7%),
- les petits randonneurs qui pratiquent entre 1 et 4 fois par an et représentent un peu plus du tiers des randonneurs (35,6%).

Il s'agit d'une population essentiellement urbaine, où la tranche d'âge des 35-64 ans est surreprésentée :

- 12% entre 15 et 24 ans
- 17% entre 25 et 34 ans
- 32% des randonneurs ont entre 35 et 49 ans
- 23% entre 50 et 64 ans
- 16% les plus de 65 ans

Les randonneurs pratiquent principalement en moyenne et haute saison : plus de 8 séjours sur 10 ont lieu entre avril et octobre. Près de la moitié des séjours ont lieu en juillet et août et un peu plus du tiers entre avril et juin et entre septembre et octobre. Le reste des séjours se déroule entre novembre et mars.

La saison influe beaucoup sur le choix des destinations : la montagne est la destination privilégiée en été, le littoral et la campagne sont préférés en moyenne saison.

La clientèle peut se découper en 4 segments principaux :

- Les familles avec enfants
- Les seniors
- Les sportifs
- Les personnes à mobilité réduite

Préoccupations et services demandés

Les motivations des randonneurs sont la nature, le calme, la détente mais aussi l'attrait culturel des itinéraires (histoire, patrimoine...) et la santé (l'activité physique est bonne pour la santé).

Le choix des activités dépend beaucoup de l'âge des pratiquants :

- Les randonneurs de plus de 50 ans privilégient les activités culturelles et les plus jeunes (15-49 ans) préfèrent les activités nautiques
- Les randonneurs d'âge moyen (35-49 ans) font plus volontiers du vélo ou du VTT
- Les gros randonneurs sont les plus nombreux à effectuer des visites de musées ou d'exposition. Ils font également beaucoup de vélo ainsi que du ski de fond et de l'escalade
- Les moyens randonneurs font plutôt du jogging. Les «petits» randonneurs pratiquent davantage le ski alpin et le tennis ainsi que les sports d'eau vive et la pêche.

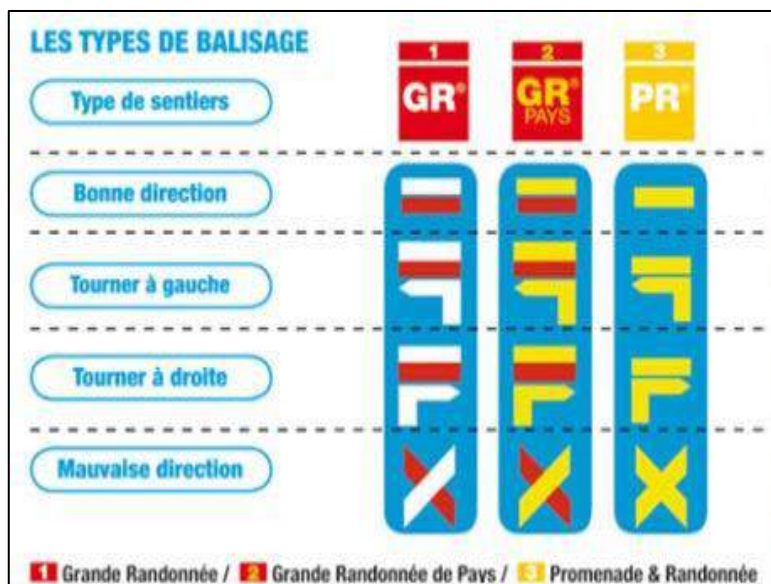
Attentes

La convivialité est recherchée à travers la randonnée. Cela peut se traduire par le fait que plus des deux tiers des randonneurs pratiquent leur activité entre amis ou en couple et un tiers d'entre eux en famille. Une minorité seulement préfère pratiquer en solitaire.

◆ L'offre nationale⁴

Selon la FFRP Fédération Française de Randonnée Pédestre, cette activité sportive compte en 2015 :

- 230 000 adhérents
- 20 000 bénévoles animateurs et baliseurs
- 116 comités régionaux et départementaux de la randonnée pédestre
- 3 450 associations ou clubs locaux
- 180 000 km de sentiers balisés
- 240 Topo-guides®



L'activité randonnée pédestre dispose d'un magazine spécialisé « Passion Rando » ainsi que d'un site internet spécialisé : www.ffrandonnee.fr.

Pour permettre la pratique et le développement de la randonnée pédestre, la FFRP a créé un maillage de la France qui compte aujourd'hui près de 65 000 km de sentiers de Grande Randonnée (GR et GR de Pays) auxquels s'ajoutent 115 000 km d'itinéraires de Promenade et Randonnée, soit 180 000 km reconnus de sentiers balisés.

Le balisage et la signalisation des itinéraires de randonnée pédestre sont régis par une charte officielle. Cette charte apporte une cohérence sur tout le territoire et garantit la qualité des matériaux et des procédés de fabrication (respect de l'environnement, durabilité des matériaux et des couleurs, etc.). Les sentiers inscrits au PDIPR doivent nécessairement respecter cette charte.

- **Les GR** : en blanc et rouge, ils sont exclusivement des sentiers linéaires.
- **Les GR de Pays** : en jaune et rouge, ce sont des boucles ou parcours linéaires destinés à valoriser un territoire homogène par sa culture, son patrimoine, son économie, ...
- **Les PR (Promenade et Randonnée)** : balisés d'un trait jaune, ils proposent des itinéraires d'une durée inférieure à une journée de marche et maillent tout le territoire. La palette des PR répond à tous les goûts et à tous les niveaux.

Les tracés les plus connus en France sont les suivants :

- Le **GR 3** suit la Loire du Mont Mézenc à La Baule
- Le **GR 5** part de la mer du Nord pour rejoindre la mer Méditerranée à Nice, totalisant 2600 kilomètres de distance. En France, il traverse les Vosges, le Jura et les Alpes du Léman à la Méditerranée.
- Le **GR 10** traverse la chaîne des Pyrénées d'ouest en est
- le **GR 20** traverse la Corse du nord au sud
- Le **GR 34** longe la côte bretonne (de l'Ille-et-Vilaine au Finistère)
- Le Tour du Mont Blanc ou TMB encercle le massif du Mont-Blanc, parcourant environ 170 km.
- Le **GR 2** longe la Seine de ses sources jusqu'au Havre et se jette dans la Manche.

⁴ Site internet de la Fédération Française de Randonnée : www.ffrandonnee.fr

La structuration de l'activité : la CDESI et le PDESI :

Depuis la loi du 9 décembre 2004, les départements sont dotés d'une compétence forte dans le domaine des sports de nature. A ce titre, ils instituent une CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires) et élaborent un PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires).

Les objectifs du plan départemental PDESI :

- promouvoir le développement durable et maîtrisé des sports de nature
- dynamiser le territoire et ses espaces naturels
- élaborer une stratégie d'ensemble coordonnée et cohérente
- sensibiliser à la qualité et à la diversité environnementale
- innover en conciliant développement économique et épanouissement humain

En somme, le plan départemental a pour principal objectif de développer les pratiques sportives de nature. C'est un outil qui permet de rendre accessibles les sites et itinéraires des sports de nature grâce à un aménagement quotidien et régulier. Le plan crée une dynamique territoriale en facilitant la création de projets (création d'espaces, sites et itinéraires). Le PDESI est un outil d'aménagement du territoire et de sensibilisation à la prise en compte de l'environnement.

Parallèlement et conformément aux lois de décentralisation (n°83-663 du 22 juillet 1983, entrée en vigueur au 1er janvier 1986), il appartient également au Conseil général d'élaborer un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) destiné à :

- préserver le patrimoine des sentiers et des chemins ruraux,
- promouvoir la pratique de la randonnée,
- assurer la pérennité des itinéraires,
- garantir la qualité des circuits inscrits.

Le PDIPR contribue à animer une dynamique, car ces plans ne sont plus de simples conservatoires des chemins ruraux. Même s'ils continuent à incarner cette notion, 81% des départements confirment que le PDIPR est devenu un outil de leur politique touristique. D'autres relations entre ce plan et les diverses actions départementales sont à souligner : la protection de l'environnement, le développement local et la promotion du patrimoine départemental.

Les principaux opérateurs⁵

- **La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)** : elle est la seule fédération délégataire du Ministère des Sports chargée d'assurer le développement de la randonnée en France. Par le biais de ses comités départementaux, elle balise et entretient les sentiers balisés et assiste les collectivités locales dans leurs projets de création d'itinéraires. Elle assure également la promotion de la randonnée par l'édition de topoguides.
- **Les associations de massifs** : ce sont des associations telles que l'Association Bretonne des Relais et Itinéraires (ABRI), Grande Traversée des Alpes pour le massif alpin, Grande Traversée du Jura (GTJ) ou encore le Club Vosgien. Elles créent des itinéraires, labellisent des hébergements, éditent des guides et créent des événements.
- **Les tour-opérateurs spécialisés** : certains tour-opérateurs proposent des randonnées et voyages à pied en France (ainsi qu'à l'étranger) : La Balaguère, France Randonnée, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Terres d'Aventure, Club Aventure, Atalante, Chemin du Sud, Montagne Evasion, La Pèlerine, Allibert, etc. Parmi eux, Allibert, Chamina Voyages, France Randonnée et La Pèlerine programment la Bourgogne.

Les outils de promotion de la randonnée pédestre

- les topoguides® FFRP
- les fiches randonnées

⁵ AFIT – Le guide l'opérateur touristique 2003

- Internet
- les manifestations ou randonnées accompagnées

Les offres de randonnées et les initiatives de la FFRP

La FFRP a créé les appellations « Rando pour tous® » qui ont pour but de permettre au plus grand nombre de personnes de pratiquer la randonnée pédestre, en fonction de leurs capacités et de leurs besoins. Rythme, difficultés du terrain, longueur et matériel sont adaptés :

- Rando Santé® : les sédentaires, les porteurs de pathologies, ...
- Rando Handicap® : les personnes avec un handicap physique, sensoriel ou mental
- Rando Solidaire® : les personnes en situation d'exclusion, marginalisées ou défavorisées

Il existe également les « Rando Challenge® » : randonnée sous une forme culturelle, ludique et conviviale qui propose trois niveaux (Découverte, Expert et Super Rando Challenge) et parfois des thèmes particuliers. Enfin, « Un chemin, une école® » consiste à confier à une école, un collège ou un lycée la réalisation ou la réhabilitation d'un itinéraire de randonnée pédestre à des fins pédagogiques.

3) Au niveau départemental

◆ Les acteurs de la randonnée en Côte d'Or

Le Conseil départemental

Le Conseil Départemental est un acteur principal en matière de randonnée. En Côte-d'Or, c'est en 2001 qu'il a mis en place le PDIPR. En 2013, 120 sentiers y sont inscrits dont 10 de catégorie 1. Le Conseil Départemental programme et coordonne la politique de randonnée à travers la constitution et l'animation d'un comité de pilotage du PDIPR. Les deux piliers de la politique départementale en la matière sont la sécurité des parcours et l'intérêt pour le promeneur.

La CDESI a été créée en Côte-d'Or le 13 février 2009 et a 4 missions principales :

- Information et sensibilisation pour une pratique maîtrisée des loisirs de nature
Proposition pour un PDESI et conciliation des usages
La CDESI formule un avis sur les Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) proposés à l'inscription au PDESI.
- Tourisme et nature : formuler des propositions pour mieux structurer l'offre touristique, favoriser le développement de l'animation et la mise en réseau des acteurs. Les filières vélo, randonnée pédestre, canoë-kayak et escalade ont été retenues comme prioritaires.
- Accessibilité et loisirs de nature

Le PDIPR reste en place et avant d'être inscrits à la CDESI, les circuits de randonnées sont inscrits au PDIPR.

Votre contact au Conseil Départemental de Côte-d'Or : Hervé Devallez - Responsable de la politique en faveur de la Randonnée (P.D.I.P.R.) - Pôle solidarité - Direction Politiques Jeunesse Culture Sports Vie Associative - Service Politiques Jeunesse Sports
Tel : 03.80.63.67.64 - Fax : 03.80.63.69.50 - Mél : herve.devallez@cotedor.fr

Le Comité départemental de la randonnée pédestre

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or (CDRP) est une association de type loi de 1901 qui représente la Fédération Française de la Randonnée Pédestre au niveau départemental. Le CDRP est composé d'un certain nombre d'associations de randonnée sur le département. Il regroupe des

bénévoles qui pratiquent régulièrement la randonnée et possèdent une grande connaissance du terrain. Ce sont donc des interlocuteurs privilégiés prêts à accompagner les projets.

En 2014, le CDRP de Côte-d'Or compte plus de 3 104 licenciés (près de 6 000 en Bourgogne) répartis dans 52 associations (contre 4 en 1991). Ce sont 226 bénévoles qui balisent les sentiers du département.⁶

Ses missions sont multiples :

- assurer la promotion générale de la randonnée (brochures, salons...)
- organiser des manifestations pour faire découvrir de nouveaux itinéraires
- aider les collectivités ou les associations à la mise en place de réseaux de circuits cohérents
- participer à la préparation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.) en lien avec le Conseil général
- coordonner la surveillance, l'entretien et le balisage des itinéraires qui sont de son ressort.

Votre contact au CDRP : Julie Lavastre - Moinel - Tél : 03 80 41 48 62 - Mél : cdrp21@orange.fr

Côte-d'Or Tourisme

L'agence de développement touristique travaille en lien avec le Conseil Départemental et le CDRP21 afin d'assurer la promotion des sentiers et itinéraires inscrits au PDIPR. Cette promotion passe par le site grand public www.cotedor-tourisme.com, mais aussi par le site affinitaire réalisé en lien avec le Conseil Départemental www.bouger-nature-en-bourgogne.com. Côte-d'Or Tourisme peut également apporter un soutien technique pour les OTSI et les collectivités qui le demandent en vue de réaliser des fiches randonnées pour les sentiers inscrits au PDIPR, fiches qui sont à disposition dans les OTSI du département.

Votre contact à Côte-d'Or Tourisme : Elodie ACCART-GAVIGNET - Chargée de développement
Tél : 03 80 63 64 02 - Mél : nature@cotedor-tourisme.com

♦ L'offre départementale

La Côte-d'Or compte environ 2 700 km de sentiers balisés adaptés aux différentes catégories de pratiquants. Parmi ce réseau, les itinéraires inscrits au PDIPR (2 031 km) bénéficient d'un véritable label de qualité, mis en place par le Conseil général : l'ensemble des autorisations de passage a été obtenu sur ces sentiers et l'entretien y est effectué régulièrement. Ils sont balisés selon les normes de la FFRP, les points dangereux sont sécurisés et ils permettent la découverte des richesses patrimoniales du département.

Les grands itinéraires de la Côte-d'Or (catégorie 1 au PDIPR)

- Le Chemin des Grands Crus de Dijon à Santenay s'étire sur 87 km. Il traverse les plus beaux villages viticoles et les plus grandes appellations viticoles : Gevrey-Chambertin, Chambolle-Musigny, Vosne-Romanée et la Romanée Conti, Clos de Vougeot, etc. Le balisage est réalisé dans les deux sens, complété par des plaques avec une grappe de raisin.
- Le parcours Felix Batier est un sentier de 51km qui relie Dijon à Nuits-Saint-Georges avec environ 2000 m de dénivelé. Il traverse de nombreux sites naturels : toutes les combes de la Côte de Nuits, des pelouses calcaires, des sites d'escalade, etc.

⁶ Source : Guide des associations de randonnée pédestre de Côte-d'Or - 2013

- Le tour des lacs de l'Auxois : ce très gros réseau de sentiers permet de réaliser plusieurs boucles de 2 à 3 jours. De nombreuses petites boucles permettant des randonnées à la journée se sont greffées sur ce réseau.
- Le sentier Jean-Marc Boivin : le départ se fait en général de Nolay au cœur du Pays Beaunois. Des variantes sont possibles avec le GR7 (itinéraire reliant le Ballon d'Alsace aux Pyrénées) pour faire une boucle à la journée. Cet itinéraire de 48 km (dont 28,5km en Côte-d'Or) traverse des sites naturels et sportifs de grande qualité.
- Circuit des Moines (partie Vin, Divin) : cet itinéraire relie le château du Clos de Vougeot à l'abbaye de Cîteaux. Ce parcours assez forestier compte de nombreuses zones humides.
- Le Bouton d'Or (boucle Est) au départ de Pasques (48 km)
- Le Bibracte-Alésia (67km en Côte-d'Or)
- La Traversée des 5 vallées : Val Suzon Haut – Mâlain – La Bussière sur Ouche (44 km)
- La Marche à l'Etoile : Lamargelle – Saint Seine L'Abbaye – Lamargelle (38 km)
- Le sentier Marianne, dans le Beaunois au départ d'Arcenant et de Bouilland (23 km)

Les GR qui traversent la Côte-d'Or

Les GR, créés par la FFRP, traversent généralement plusieurs régions. Chaque CDRP a la charge de créer le tracé du GR sur son département, de le baliser et de l'entretenir. En Côte-d'Or :

- Le GR 2 : le sentier de la Seine de Sainte-Foy à Châtillon-sur-Seine longe la Seine de ses Sources jusqu'au Havre et à son embouchure avec la Manche (129 km en Côte-d'Or) ;
- Le GR 213 : de Châtillon-sur-Seine à Montbard (47 km) ;
- Le GR 7 (du Ballon d'Alsace à Andorre) : de Grancey-le-Château à Santenay (153km)
- Le GR de Pays des Grands Crus : 87 km en traversant 29 villages viticoles réputés entre Dijon et Santenay.
- Le GRP du Tour du Morvan : 10 km sur le département.

De nombreux autres itinéraires d'intérêt local répartis sur la Côte-d'Or sont inscrits au PDIPR. 6 itinéraires sont labellisés Tourisme & Handicaps.

L'animation locale

De multiples animations en lien avec la randonnée pédestre sont proposées tout au long de l'année en Côte-d'Or : des balades en forêt, des parcours de découverte, des randonnées thématiques, etc. En voici quelques exemples :

- La journée départementale de la randonnée pédestre : organisée chaque année en septembre depuis 1999, sous l'égide du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Côte-d'Or (CDRP 21) et un club de randonnée du département, la Journée Départementale de la Randonnée est l'un des rendez-vous majeurs de la saison. Elle permet la mise en réseau des usagers de l'espace naturel. Ouverte à tous, cette journée a vocation à faire découvrir ou redécouvrir au grand public la randonnée grâce à un choix de parcours variés et adaptés à tous les niveaux de pratiques, en allure libre ou accompagné par un animateur.
- Octobre rose : chaque année le CDRP21 organise des randonnées pédestres dans le cadre d'octobre rose, un événement créé pour promouvoir le dépistage du cancer du sein et les bienfaits de l'activité physique sur la santé.

- Les randonnées nature et patrimoine : depuis 2010, elles sont proposées par les associations affiliées au CDRP 21 qui ont accepté d'ouvrir l'une de leurs randonnées habituellement réservées à leurs adhérents à l'ensemble des licenciés FFRP. Elles constituent l'occasion de découvrir la richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels de la Côte-d'Or à tous les licenciés.
- Sacs à sentiers® dans la Vallée de l'Ouche et Dijon avec l'association Pirouette Cacahuète : le concept de sacs à sentiers® consiste en des parcours à explorer avec des activités ludiques, sensorielles ou encore artistiques dans le but de découvrir le patrimoine naturel et / ou urbain de la région. Les sacs à sentiers® sont à retirer dans les offices de tourisme concernés. Ils contiennent carte, fiches d'activités et petit matériel (crayons, carte de jeux, boîte loupe).

Plusieurs parcours sont actuellement disponibles :

- le sentier de la pierre blanche à Plombières-lès-Dijon (ouvert d'avril à octobre)
 - le sentier des charbonniers à Plombières-lès-Dijon (ouvert d'avril à octobre)
 - le sentier de la cueillette magique à Mâlain (ouvert d'avril à fin septembre)
 - le sentier de la ville Caméléon à Dijon (toute l'année depuis février 2011)
- « Vach' d'enquête » à Bligny-sur-Ouche, parcours de découverte ludique pour les familles : ce parcours propose une intrigue à résoudre le long d'un parcours pédestre interactif. A partir de 7 ans, les enfants peuvent commencer à résoudre l'enquête à l'aide d'un sac de journaliste (en vente à l'office de tourisme au prix de 6 euros) et à la recherche d'indices. Le parcours est ouvert depuis juillet 2010 (fermé au public en période de chasse).
 - Goûtons la nature : avec la Maison de la Forêt, petits et grands partent à la découverte des haies bocagères pour apprendre à identifier les essences arbustives d'automne et goûter les fruits comestibles. Recettes anciennes remises au goût du jour et dégustation en fin d'animations !

La communication sur l'offre locale

- Sur Internet : le site www.bouger-nature-en-bourgogne.com, qui a été réalisé en lien avec Conseil Départemental, pour répondre à la demande des touristes de plus en plus tournés vers l'offre nature et qui ont placé cette thématique comme un avantage concurrentiel défendable essentiel de la Côte-d'Or, ou le site du CDRP21 www.cotedor-randonnee.com.
- Les topoguides® FFRP : il s'agit de petits livres présentant un éventail plus ou moins large de circuits de randonnées sur un territoire déterminé. Chaque circuit est décrit et détaillé sur une carte et classifié selon son niveau de difficulté. Il existe 2 topoguides FFRP concernant le département de la Côte-d'Or : Le Grand Dijon ... à pied et La Bourgogne ... à pied.
- Les fiches randonnées : ces documents sont disponibles auprès des offices de tourisme. Elles sont diffusées à l'unité, une fiche présentant généralement un seul circuit (avec descriptif et cartographie).

Ce document est issu d'une collaboration entre les 4 Agences Départementales de Développement Touristique bourguignonnes et le Comité Régional du Tourisme en Bourgogne.

collectif tourisme

Bourgogne

